

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 17 mars 2016

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève présente à partir du point n° 10, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, PEQUIGNOT Daniel, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie.

Membres absents excusés : RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric (donne procuration à MANSUY Joël), WELKER-JENN Caroline.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la première séance de cette année en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et en remerciant les conseillers présents.

1) Approbation du compte rendu du 10 décembre 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10 décembre 2015.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après :

1) Les parcelles 486/67, 489/58, 490/68, 69, 73 section 4, situées au lieu-dit «Eichberg», d'une superficie de 60 ares 40 ca appartenant à M. BUTTIAUX Claude, vendeur pour la somme de cinquante-quatre mille cinq cents euros (54 500,00 €) à Mme EBMEYER Margaux et M. EBMEYER Romain 38, route Joffre à Bourbach-le-Haut.

2) Les parcelles 319/282, 339/284, section 2, situées au lieu-dit «Hintermatt», d'une superficie de 10 ares 41 ca appartenant à M. RENOIR Jean-Marie, vendeur pour la somme de cent cinq mille euros (105 000,00 €) dont huit mille euros (8 000,00 €) de mobilier aux époux BOLL Philippe 12, rue du Château à Wettolsheim.

3) Délibération de la décision de la commission réunie « chaufferie bois ».

Le maire présente le bilan de la dernière réunion de la commission. Celle-ci a examiné l'étude de faisabilité rédigée par le cabinet West de Bitschwiller-lès-Thann. Pour la création de cette chaufferie collective, deux types de mode de chauffage sont proposés. A savoir : la plaquette bois déchiquetée ou le granulé bois. En raison des contraintes techniques ainsi que de la partie génie civil, la commission a opté pour le type granulé bois. Cette étude répertorie aussi les différents bâtiments communaux du bourg susceptibles de pouvoir bénéficier de ce dispositif : les ateliers communaux avec le local des sapeurs-pompiers, la maison située au n°1 de la rue des Montagnards, la mairie-école (y compris les logements communaux), l'église ainsi que l'école maternelle. Le sous-sol de l'école maternelle permettra probablement d'accueillir la partie technique de cette chaufferie. L'étude propose aussi une variante pour la déserte des bâtiments et notamment de l'église.

Voici le détail des coûts pour la chaufferie granulé bois avec l'église.

Dépenses H.T. :

Bâtiment	16 810.36 €
Installations thermiques	287 915.02 €
Honoraires : maîtrise d'œuvre 9 %	27 425.28 €
bureau de contrôle 1 %	3 047.25 €
S.P.S 0.50 %	1 523.63 €
Divers : repro. Publication 1%	3 047.25 €
Totaux H.T.	339 768.79 €
Totaux T.T.C.	407 722.55 €
Montant subventionnable (selon les critères ADEME, REGION)	269 987.04 €

Recettes :

ADEME 10 %	26 998.70 €
REGION 30 %	80 996.11 €
Soutien à l'investissement 40 %	135 907.00 €

Le maire indique que la TVA sera également récupérée l'année suivante après la réalisation totale des travaux pour un montant approximatif de 57 760 €.

Par ailleurs, l'Etat vient d'engager un fond de soutien à l'investissement pour les projets de « maîtrise de la consommation énergétique et de réduction de l'usage d'énergie ». D'une part, le projet rentre dans ces critères, de l'autre, il est obligatoire que le projet soit engagé avant le 31 décembre 2016. Si le dossier est retenu, un financement sera possible à hauteur de 40 % maximum soit environ 135 907 €. Dans ce cas, le pourcentage restant à la commune s'élèvera à hauteur de 20 %. Le financement de ce projet serait néanmoins réalisé grâce au recours à l'emprunt. Le maire propose de contacter différents organismes bancaires afin de trouver la solution la mieux adaptée aux besoins financiers de cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de chaufferie granulé bois comprenant l'église présenté par le bureau d'études West,
- approuve l'enveloppe prévisionnelle de 339 768,79 € HT affectée aux travaux et aux honoraires,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet,

- autorise le maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement du projet, et à prendre et à signer tous acte y afférent,
- charge le maire de solliciter les différents financeurs de l'opération,
- autorise le maire à engager et à signer tout document concernant l'emprunt bancaire.

4) Modification des compétences de la Communauté de communes de Thann – Cernay (CCTC). - Aménagement numérique : participation locale au schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

Le maire indique que l'aménagement numérique est un élément indispensable pour le développement du territoire en permettant l'accès au très haut débit pour tous les habitants, toutes les entreprises et tous les établissements publics. Il rappelle que trois secteurs sont particulièrement défavorisés parce que subissant un débit très limité : Michelbach, Rammersmatt, Wattwiller.

Un schéma directeur d'aménagement numérique (SDTAN) a été initié par la Région Alsace et par les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Une concession de service public a été signée en novembre 2015 par la Région avec un groupement d'opérateurs privés pour le déploiement de la fibre optique dans plus de 800 communes alsaciennes situées dans des zones non denses.

L'objectif est de permettre l'accès au très haut débit, avec l'arrivée de la fibre optique jusqu'à l'abonné, dans toute l'Alsace en équipant près de 480 000 prises dans 831 communes situées en dehors des grandes agglomérations.

Ce plan, d'un montant de plus de 400 M€, est financé à hauteur de 40% par des fonds publics : Union européenne, Etat, Région, départements, communes.

Le montant financé par les communes ou leurs groupements s'établit à 175 € par prise. Pour les seize communes de la CCTC, avec un prévisionnel de 18 021 prises, le montant total s'établirait à 3 153 675 €. Ce montant serait financé par emprunt, le remboursement des annuités étant ensuite déduit des versements aux communes prévus dans le pacte financier et fiscal.

Il est important que les communes du territoire bénéficient rapidement de l'accès au très haut débit dans le cadre de ce plan régional qui sera déployé à partir de 2017 et jusqu'en 2022.

Pour ce faire, il est proposé que la Communauté de communes de Thann-Cernay intègre dans ses compétences communautaires la participation financière à la construction du réseau très haut débit dans le cadre du SDTAN.

Ainsi, le territoire, en présentant un ensemble complet et solidaire avec l'ensemble de ses communes, pourra se porter candidat pour une mise en œuvre la plus rapide possible du réseau très haut débit.

Une modification des compétences communautaires doit dès lors être engagée pour y intégrer un point intitulé :

Schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

- participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau de très haut débit
- mise en œuvre de fourreaux en attente.

Vu le CGCT et notamment les dispositions de l'article L 5211-17 sur les transferts de compétence

Vu le CGCT et notamment les dispositions de l'article L 1424-1 sur les réseaux de communication électroniques

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes de Thann-Cernay

Vu l'arrêté préfectoral du 05 mars 2015 portant modification des compétences et des statuts de la Communauté de communes de Thann-Cernay

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur une modification des compétences communautaires ;
- approuve l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence suivante :
 - Schéma directeur territorial d'aménagement numérique**
 - **participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau de très haut débit**
 - **mise en œuvre de fourreaux en attente ;**
- engage la procédure de modification statutaire qui débute par une saisine des conseils municipaux ;
- autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

5) Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du syndicat au gaz ;
Vu la délibération du comité syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin ;
Considérant que le comité syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le maire propose au conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le comité syndical du 29 février 2016, à l'unanimité ;
- demande à monsieur le préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les statuts du syndicat.

6) Adhésion de la Communauté de communes de la vallée de Villé au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du syndicat au gaz ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de la vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au syndicat pour la compétence « électricité » ;
Vu la délibération du comité syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de communes de la vallée de Villé adhère au syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le comité syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du syndicat à la Communauté de communes de la vallée de Villé ;

Le maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion au syndicat de la Communauté de communes de la vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes de la vallée de Villé, à l'unanimité ;
- demande à messieurs les préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du syndicat.

7) Etat prévisionnel des coupes.

Le maire fait référence à la rencontre avec l'agent ONF Marc Tschaéglé concernant le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2016. En ce qui concerne les travaux d'exploitation, des chablis de résineux pour 50 m³ sont prévus ainsi qu'une coupe dans la parcelle 2 i pour un volume de 139 m³.

Pour les travaux patrimoniaux, des travaux d'entretien du périmètre de la parcelle 6 et des pistes et des chemins sont également à prévoir. Une campagne de lutte contre les scolytes sera également à prévoir. Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal accepte ledit programme de travaux pour l'année 2016. Le maire souligne toutefois que le conseil municipal peut à tout moment revenir sur sa décision en fonction de la cotation du marché du bois.

8) Fixation d'une nouvelle tranche tarifaire pour le périscolaire.

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe, en charge du dossier. Elle informe le conseil que M. Berthold, de la préfecture, constate qu'il y a lieu de prévoir la création d'une nouvelle tranche relative aux très faibles revenus (inférieur au SMIC ou bénéficiaires du RSA). L'adjointe propose pour cette nouvelle tranche de s'aligner sur le barème de la couverture maladie universelle complémentaire qui correspond à 15560 €. Pour les autres tranches, les barèmes ne changeront pas. Seul changement, la tranche 1 deviendra la tranche 2 et la tranche 2 deviendra la tranche 3. Afin de pouvoir bénéficier d'un tarif social adapté, le bénéficiaire devra produire son dernier avis d'imposition.

Barème	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
Famille 1 enfant	M < 15560€	M < 27600€	Sup. à 27600€
Famille 2 enfants	M < 18153€	M < 32400€	Sup. à 32400€
Famille 3 enfants	M < 21611€	M < 45600€	Sup. à 45600€

Suite à ce changement, voici les nouveaux tarifs du périscolaire.

Horaires	Accueil de 7h20 à 8h20	Repas et encadrement de 11h30 à 13h15	Accueil après-midi de 15h45 à 16h15	Accueil soir de 16h15 à 17h15	Accueil soir de 17h15 à 18h15
Tranche 1	1€00	5€10	0€50	1€00	1€00
Tranche 2	2€00	7€10	1€00	2€00	2€00
Tranche 3	2€10	7€40	1€05	2€10	2€10

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle proposition ainsi que ces nouveaux tarifs pour le périscolaire pour le restant de l'année scolaire 2015/2016. Ces modifications entreront en vigueur dès le 1^{er} avril 2016.

9) Approbation des tarifs du centre de loisirs.

Compte tenu des succès précédents, il est proposé à l'assemblée d'organiser à nouveau, pendant les vacances de printemps, un centre de loisirs sans hébergement sur la période du 4 au 6 avril 2016. Ce centre proposera différentes activités. Le repas et le goûter seront tirés du sac. Un maximum de 18 places sera autorisé en tenant compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Un tarif de 10 €, 15 € et 16 € sera proposé par jouet par enfant en tenant compte des ressources des parents selon le nouveau barème qui est celui du périscolaire.

Après différents échanges, le conseil municipal accepte ladite proposition pour l'organisation de ce centre.

Mme Groell Geneviève, conseillère municipale, rejoint l'assemblée avant l'étude du point n° 10.

10) Prise en charge des séances d'allemand à l'école primaire.

Le maire donne lecture du courrier émanant du directeur de l'école, lequel informe le conseil municipal que l'Education nationale cessera de financer les interventions lors des séances d'allemand à compter du 1^{er} avril 2016. Le directeur sollicite la commune dans le but de voir celle-ci prendre à sa charge, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, les frais liés à ces interventions. L'intervenante souhaite une rémunération de 20 € nets par heure à raison de deux heures par semaine, soit un montant de 360 € nets. La commune proposera à ce professeur un contrat pour raison d'accroissement temporaire d'activités.

11) Communications.

Chemin du Kohlberg

Le maire informe le conseil municipal qu'en raison d'un accroissement du passage d'engins dans ledit chemin, et dans le but de limiter le trafic et de sécuriser les lieux, le conseil municipal décide de prendre un arrêté interdisant le passage à tout véhicule dont le tonnage est supérieur à 1,5 tonne.

Loyer de la ferme-auberge des Buissonnets

Le maire rappelle la délibération du 24 mai 2013 décidant d'un abattement du loyer à compter de la prise des lieux et pour une durée de trois années. Cette échéance arrivant à terme en mai prochain, l'augmentation du loyer se fera à compter du 24 mai 2016, soit de date à date.

Recensement de la population

Le maire communique des chiffres donnés par l'agent recenseur sur la population du village. La rémunération de l'agent recenseur sera à hauteur de 1000 € nets.

Gratification d'un stagiaire

Le maire informe le conseil municipal qu'un élève du Lycée Charles-Pointet de Thann a effectué un stage à la mairie du 11 janvier au 5 février 2016. Son travail a consisté à mettre à jour le site internet de la commune ainsi à participer à la réalisation de la vidéo diffusée à l'occasion de la réception des vœux du maire. En raison du travail fourni, le maire propose au conseil municipal de verser à ce stagiaire une gratification de 400 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Frais kilométriques

Le maire précise que les indemnités kilométriques peuvent être versées aux agents uniquement lorsqu'ils utilisent leur véhicule pour les besoins du service, et ne peuvent être pris en compte du lieu d'habitation au lieu de travail.

Sinistre Unimog

Le maire informe le conseil municipal que lors d'une opération de déneigement en date du 25 février, le câble de 20 000 volts d'ERDF est tombé sur la cabine de l'engin de déneigement. Heureusement, l'ouvrier communal ayant gardé son sang-froid, il n'a pas subi de lésions qui auraient pu être très graves. Par ailleurs, ERDF s'engage à remplacer les quatre pneus de l'Unimog, le passage de l'expert viendra compléter le dossier.

Opération Haut-Rhin propre

La traditionnelle opération Haut-Rhin propre aura lieu samedi 23 avril. Le conseiller municipal Didier Scherrer, suggère de prévoir cette année une opération ponctuelle vers la sortie du village en direction du Niederwihl. Un groupe de personnes bénévoles sera affecté à cette mission avec l'aide du tractopelle conduit par l'ouvrier communal.

Dépôt de plainte à l'encontre de Bernard Knopf

Le maire confirme qu'une plainte a été déposée à l'encontre de Bernard Knopf le 7 mars dernier à la gendarmerie de Masevaux.

12) Divers.

Auvent à la ferme-auberge des Buissonnets

Le maire explique que l'exploitant de la ferme-auberge souhaite créer un auvent à l'étable existante du côté de l'auberge. Afin qu'il puisse monter son dossier de projet, un engagement du conseil municipal lui est nécessaire. Le conseil municipal donne un accord de principe et dans l'attente de la présentation du projet par l'exploitant.

L'issue de secours à l'arrière de l'auberge - sortie chambres nécessite un dégagement de type passerelle. Celle-ci va être réalisée en structure bois avec les stocks de matériaux disponibles sur la commune par souci d'économie.

Remplacement des ordinateurs à l'école primaire

La seconde adjointe Stéphanie Grosdemange présente trois offres de prix pour le remplacement des ordinateurs à l'école primaire. Elle précise que l'acquisition portera probablement sur six ordinateurs portables. Le conseil municipal donne un accord de principe pour l'acquisition de ce matériel. L'offre la plus intéressante est celle de la Sté Planète computers de Fellingring pour un montant de 2 490 € TTC. Cette dépense sera inscrite au budget de cette année. L'adjointe indique en sus que le directeur de l'école a également sollicité les services compétents de l'Education nationale afin d'obtenir un avis technique sur le sujet.

Réfection des gîtes du village

Le maire informe le conseil municipal que les ouvriers communaux sont actuellement en charge de terminer la rénovation du gîte Mésange pour une mise en location très prochainement. Ensuite, ce sera le gîte Grillon qui sera rénové. Le financement de ces travaux de rénovation sera

prélevé sur les crédits restants de l'année dernière. Le conseil municipal approuve cette décision et donne pouvoir de puiser dans l'enveloppe budgétaire.

Verger communal

Le maire précise que les travaux de pose de la clôture autour du verger communal démarreront le 11 avril. Ils seront réalisés par la société Elagage et paysage de Vieux-Thann.

L'association des arboriculteurs de la vallée de la Doller organisera samedi 19 mars un cours de taille au verger communal.

Michel Heimburger, conseiller municipal, précise que, lors de la réalisation des travaux de branchement d'eau au verger, il serait souhaitable que l'ouvrier communal prépare la tranchée pour la pose du branchement.

Eclairage public

Un bilan détaillé des réalisations effectuées l'année dernière sur le réseau d'éclairage public a été demandé aux services concernés de la Communauté de communes de Thann-Cernay. L'objectif étant que cette information parvienne à temps pour la prochaine réunion du conseil municipal.

Unimog

Le premier adjoint au maire, Jean-Lou Fischer, souhaite renforcer l'équipement de l'engin de déneigement. Pour ce faire, il propose de faire installer des projecteurs leds à l'arrière de l'Unimog ainsi qu'une caméra de recul. Le montant de cette amélioration s'élève environ à 900 € TTC. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Acquisition de matériel technique

Le premier adjoint au maire, Jean-Lou Fischer, propose d'acquérir une petite tronçonneuse dans le but de la laisser dans l'engin de déneigement. Le conseil municipal autorise cette acquisition à hauteur de 500 €.

Le premier adjoint présente également une documentation dans le but d'acquérir une tondeuse autoportée quatre roues motrices. Le devis de la société Haag s'élève à 10 500 €. Afin de savoir si ce type de machine est compatible avec la configuration du verger communal, le conseil municipal souhaite que la société fasse une démonstration in situ avec l'engin.

Journées musicales

Cette année, le fonctionnement des Journées musicales va changer. En effet, les organisateurs ont proposé aux communes de rechercher un groupe de musiciens susceptible de se produire en août prochain. Parmi les élus, les conseillers municipaux Michel Heimburger et Didier Scherrer connaissent des musiciens qui font partie d'un groupe. Ils se renseigneront afin de connaître leurs disponibilités pour assurer un concert au foyer rural François-Nussbaum.

Association d'animation culturelle et touristique (AACT)

L'AACT informe le conseil municipal que son assemblée générale annuelle aura lieu le 18 mars au foyer rural François-Nussbaum.

Commission budget

La commission budget se réunira le 29 mars à 19 h afin de préparer les différents budgets.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 00.